

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	48 (1919)
Heft:	7
Rubrik:	Programme des écoles primaires du canton de Fribourg : année scolaire 1919-1920

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. — Le numéro : 25 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux**. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à **M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg**.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg**.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Programme des écoles primaires du canton de Fribourg. — Lettre. — Billet de l'instituteur. — La flore fribourgeoise et ses origines. — Partie pratique. — Petite correspondance. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.

Programme des écoles primaires du canton de Fribourg

ANNÉE SCOLAIRE 1919-1920

N. B. — Vu la fermeture prolongée des écoles pour cause d'épidémie de grippe et les autres circonstances spéciales, le programme de l'année scolaire 1919-1920 reste le même qu'en 1918-1919, sauf pour la lecture-récitation, branche pour laquelle il est détaillé ci-après.

IV. Lecture-récitation.

a) Lecture

COURS ÉLÉMENTAIRE. — *Semestre d'été :*

a) Etude des Tableaux jusqu'au N^o 36.

b) Les 10 premiers chapitres du manuel de lecture.

c) Si le besoin se fait sentir, reprise du syllabaire et étude des N^os 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, aux pages 36, 37 et 38.

Observation. — L'idéal serait d'amener le plus tôt possible les débutants au Livre de lecture, soit vers le 1^{er} novembre, afin de ne faire, à partir du 2 novembre, qu'un seul cours de lecture avec les deux sections de la division inférieure. A cet effet, nous recommandons vivement de faire la classe, pendant une partie des vacances, aux élèves du cours inférieur, surtout aux commençants.

COURS INFÉRIEUR — *Semestre d'été* : Les chap. 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 16, 18, 19, 21, 22, 24, 26, 31, 33, 36, 38, 39, 42, 43, 44 et 45 de la III^{me} partie.

LES DEUX SECTIONS RÉUNIES. — *Semestre d'hiver* :

I ^{re} partie	: N ^o s 12, 15, 17, 20, 22, 24, 27, 30, 33, 34, 37, 40 et 42.
II ^{me}	» N ^o s 1, 4, 6, 11, 13, 17, 20, 22, 26, 31, 35.
IV ^{me}	» N ^o s 2, 4, 5, 8.
V ^{me}	» N ^o s 4, 7, 9, 10, 16.
VI ^{me}	» N ^o s 5, 6, 9.
VII ^{me}	» N ^o s 1, 3, 5, 8.

COURS MOYEN. — a) *Lectures morales* : Chap. 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. Plus le chap. 32 des lectures géographiques, p. 106. (Lectures à répartir sur toute l'année scolaire.)

b) *Règne animal* : Chap. 26, 27, 28, 30, 32, 33 et 34 en été. Puis les chap. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 en hiver. — Agenda du P. Girard, édition 1919 : Le Coucou, p. 101 et suiv.

c) *Règne végétal* (en été) : Les chap. 10, 11, 13, 14, 15 et 25.

d) *Règne minéral* : Les chap. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (en hiver).

e) *Lectures géographiques* : Chap. 10, 11, 12, 14, 39 (Hauterive).

Observation. — Dans chaque district, on pourra lire, en plus, ce qui a trait au chef-lieu et à la contrée.

COURS SUPÉRIEUR. — a) *Lectures morales* : Chap. 10 (filles), 11, 12, 13, 15, 16, 17. — Agenda du P. Girard, 1919 : La patrie (dialogue), p. 84 et suiv.

b) *Lectures littéraires* : Chap. 5, 8, 13, 24, 34, 36, 40 et 41.

c) *Lectures historiques* : 7^{me} lecture : La civilisation au moyen âge. — 19^{me} lecture : La prospérité de Fribourg au XV^{me} siècle.

d) *Lecture géographique* : Page 312, conditions économiques de la Suisse.

e) *Sciences naturelles* : Chap. 3, 4 et 5 (L'homme). — Agenda du P. Girard, 1919 : Notre faune, p. 104 et suiv. — Chap. 4 (La Terre). — Chap. 5 (La Lune). — Chap. 4, 5, 6 et 8 des lectures sur l'hygiène. Ajouter ici l'étude des moyens de prévenir et de combattre la tuberculose (voir brochure éditée à cet effet par la *Ligue fribourgeoise*).

f) *Connaissances usuelles* : Chap. 9 (Le coton). — Chap. 11 (Filage et tissage). — Chap. 12 (Blanchiment, etc).

b) **Récitation**

COURS ÉLÉMENTAIRE : 4 morceaux contenus dans le syllabaire et le 1^{er} degré de lecture, et 2 autres au choix du corps enseignant.

COURS INFÉRIEUR — 1^{er} degré : Chap. 12, p. 56 ; 16, p. 59 ; 4, p. 29 ; 4, p. 83, plus 2 morceaux au libre choix.

COURS MOYEN : Chap. 4 et 9 des lectures morales ; chap. 15 du règne animal ; chap. 12 du règne végétal, plus 2 morceaux au libre choix du maître.

COURS SUPÉRIEUR : Chap. 16, 25 et 29 des lectures littéraires. — Chanson de la charrue, en agenda 1919 du P. Girard. p. 127 et suiv.

La Commission du programme annuel.

La Direction de l'Instruction publique approuve le présent programme pour l'année scolaire 1919-1920.

Fribourg, le 23 mars 1919.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

GEORGES PYTHON.

LETTER

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi d'avoir recours à votre obligeance et de vous prier de porter à la connaissance de Messieurs les Inspecteurs et du corps enseignant, par la voie du *Bulletin pédagogique*, la communication que voici. Je serais disposé à continuer, cette année-ci, et dès le 1^{er} mai, les cours régionaux commencés l'an dernier, que la grippe a interrompus au courant de juillet. Le sujet en serait, cette fois : la formation de la volonté; plus exactement : la formation de l'initiative et de l'activité volontaires, quel rôle l'école et l'instituteur peuvent jouer dans cette formation, et par quels moyens, et à quelles conditions.

L'organisation que j'avais préconisée l'année dernière a fait ses preuves. Il n'y a donc pas lieu de la modifier. Le corps enseignant la connaît : les cours se donnent l'avant-midi, dès 8 heures du matin ; vers 11 $\frac{1}{2}$ heures, les auditeurs sont libres et peuvent rentrer chez eux dîner. Ils n'ont donc aucun autre frais que la peine de venir au lieu central fixé après entente avec les inspecteurs. Et comme je multiplie les cours, la distance n'est nulle part si forte qu'on ne puisse venir à pied ou en bicyclette.